

AGENCE IMMOSOLEIL - BAREME DES HONORAIRES à partir du 15/01/2019

VENTE D'IMMEUBLE (mandat de vente ou mandat de recherche) hors viager

(Terrain, habitation, local professionnel artisanal, industriel et commercial, parking garage, cave, remise, etc...)

Prix de vente en euros		Option 1	Option 2
		(tarif de référence en % TTC)	(honoraires sur devis TTC)
de 0	à 50.000	10%	Après étude du marché, des spécificités, et caractéristiques du bien, des difficultés, facilités ou particularités de la mission confiée à l'agence, du type de mandat, le mandant et le mandataire conviennent de l'acceptation et la signature d'un devis adapté qui s'exprimera en % ou en montant forfaitaire consécutivement à ce devis un mandat sera établi au tarif convenu.
de 50.001	à 100.000	8% *sans être inférieur à 5.000€	
de 100.001	à 150.000	7%	
de 150.001	à 250.000	6%	
250.001	à 500.000	5,5%	
> 500.001		5%	

Option 2 *

Exemples non exhaustifs : immeuble comprenant plusieurs lots, accompagnement à détachements parcellaires, participation à la création de servitudes, accompagnement pour toutes démarches administratives, mise en copropriété, établissement d'un mandat après que le mandant ait déjà établi un ou des mandats de vente avec d'autres agences, mandat déjà client de l'agence,...

Nota Bene :

- 1 - A l'issue de la négociation entre acquéreur et vendeur du bien et afin de faciliter la transaction ces honoraires de références seront susceptibles d'évoluer à la baisse uniquement,
- 2 - Dans le cas où il s'agit d'un mandat de vente délégué par une autre agence immobilière partenaire, les honoraires appliqués seront ceux correspondant au barème de cette agence.
- 3 - Des honoraires différents pourront être appliqués lorsque le mandant est un professionnel de l'immobilier (ex : promoteur, lotisseur, marchand de biens, sociétés civiles immobilières, ... un devis option 2 sera alors établi)

VENTE D'IMMEUBLE EN VIAGER (mandat de vente ou mandat de recherche)

7 % TTC SUR LA BASE DE LA VALEUR VENALE DU BIEN sur laquelle seront calculés le bouquet et la rente

VENTE FONDS DE COMMERCE (mandat de vente ou mandat de recherche)

8 % TTC DU PRIX DE VENTE

ESTIMATION

- Gratuite dans le cas où le demandeur signe un mandat de vente dans les six mois suivant son établissement ou s'il s'agit d'un garage ou un parking
- dans le cas contraire :
 - 200 € TTC pour une villa, terrain, local à usage autre que l'habitation
 - 150 € TTC pour un appartement,
 - Option 2 pour un immeuble comportant plusieurs logements/locaux/lots

LOCATION

« Loi Alur » Zone Tendue B1 (Loi n°2014-366 du 24/03/2014 – Décret du 01/08/2014)

- Frais de recherche, négociation et entremise à la charge exclusive du propriétaire bailleur : Villa, Type 4 et Type 5 : 180 € TTC
Autres types de logements : 130 € TTC
- visite constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée : Part propriétaire bailleur 13€ / m²
Part Locataire 13€ / m²

LOCATION DE LOCAUX AUTRES QU'A USAGE D'HABITATION *

- 10% H.T de la somme des loyers ttc des 3 premières années de location
- * l'option 2 pourra être appliquée

GESTION

suivant barème de l'agence partenaire LOCAGESTION .Tarifs consultables sur le site www.locagestion.com

IMMOSOLEIL – Transaction Immobilière – 269 Chemin du Puits de Brunet 13600 LA CIOTAT

Tel : 04 42 83 18 08 - Site : www.immosoleil.fr - E-mail : immosol@wanadoo.fr

SARL au capital de 8.000 € - RCS de Marseille – SIRET 43923711600017 – Code APE 703 A

Carte Professionnelle immobilière délivrée par la CCI Marseille Provence n°1310 2017 000 019 091 – Garantie Financière CEGC 22260TRA111 – RCP AON n°5377956804